

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 30 juin 2022

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-42**

[REDACTED],

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents du 23 juin 2022 relative aux « documents démontrant le séquençage génétique du SARSCOV2 et tout documents appuyant la décision du gouvernement pour la décision du port de masque obligatoire dans les lieux publics et à l'extérieur durant des rassemblement ».

Pour le premier élément de votre demande (séquençage du virus du SRAS-CoV-2), vous trouverez en pièce jointe la stratégie de séquençage au Québec. Nous vous invitons également à consulter la page Web de notre site qui donne de l'information sur le séquençage et les données générées : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/variants>

En ce qui a trait au port du masque, nous vous référons à notre réponse à la demande d'accès aux documents 2022-40 où vous trouverez l'ensemble des productions de l'Institut sur ce sujet : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2022-40_anonyme_biffe.pdf

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Secrétaire générale et
Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Document
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2022-8465